

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 14 août 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-08-164

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE
- 4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023
- 5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Sécurité incendie
 - 7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 7.2 - Sécurité civile
 - 7.3 - Autres (fourrière)
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 8.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 10.1 - Résolution pour verser la subvention de 15 000. \$ au Comité de développement Stornoway
 - 10.2 - Rapport demande de permis du mois de juillet 2023
- 11 - LOISIRS - CULTURE
 - 11.1 - Résolution pour renouveler l'entente supra municipale avec le centre Aquatique et récréatif de la Haute-Beauce 2023-2024
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Avis de motion et dépôt du règlement N° 2023-541, règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux

- 12.2 - Résolution d'adoption du second projet de RÈGLEMENT N° 2023-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE no 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9
- 12.3 - Résolution d'adoption du second projet de règlement n° 2023-543, RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS
- 13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 13.1 - Comptes à payer
 - 13.2 - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2023
 - 13.3 - Résolution pour le renouvellement du bail avec COGÉCO pour une durée de 6 mois
 - 13.4 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
 - 13.5 - Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer- Campagne corporative 2023
 - 13.6 - Résolution pour autoriser le paiement de 7 157.19 \$ (taxes incluses) pour la dernière partie de l'audit de l'année 2022
 - 13.7 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Pavage des Cantons pour l'asphaltage de la cour municipale en partie subventionnée par le programme PRABAM
 - 13.8 - Résolution pour autoriser la soumission pour la maintenance annuelle de la génératrice par le Groupe CE
- 14 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 14.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 14.2 - Résolution pour autoriser le paiement du deuxième décompte progressif au montant de 21 131.62 \$ (incluant les taxes et la libération de 5% de la retenue contractuelle) à Excavation Bolduc pour les travaux de réfection 2023 sur le chemin North Hill
- 15 - TECQ 2019-2024
 - 15.1 - Résolution pour demander une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023
- 16 - CORRESPONDANCE
- 17 - VARIA
 - 17.1 - Ajout
 - 17.2 - Ajout
 - 17.3 - Ajout
- 18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 18.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard
 - 18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron
 - 18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
 - 18.5 - Loisirs - Richard Boivin
 - 18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
 - 18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard
 - 18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy
 - 18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard
 - 18.13 - Village-relais - Rachelle Audet
 - 18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 19 - MOT DE LA MAIRESSE
- 20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré pour cette rencontre.

4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du mardi 4 juillet 2023.

5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-08-165

5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Sécurité incendie

7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

14 août 2023 : Le réservoir du North Hill mesure 41 pouces comme la dernière fois. Le réservoir de la Route 108 mesure 78 pouces, comme la dernière fois. Le réservoir de la Route 161 mesure 100 pouces, il est plein. Les réservoirs du centre communautaire et de la halte routière sont pleins comme la dernière fois.

5 juin 2023 : Le réservoir du North Hill mesure 41 pouces à la dernière mesure il était à 42 pouces. Le réservoir de la Route 108 mesure 78 pouces. Le réservoir de la Route 161 mesure est plein. Les réservoirs du centre communautaire et de la halte routière sont pleins.

7.2 - Sécurité civile

Le radar qui est toujours sous garanti, sera retourné pour réparation pour son problème de buée dans l'écran.

7.3 - Autres (fourrière)

8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

8.1 - Rapport des tests d'eau potable

8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2023-08-166

10.1 - Résolution pour verser la subvention de 15 000. \$ au Comité de développement Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway représente l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Comité de développement de Stornoway est de favoriser l'expansion industrielle, commerciale et économique de la région de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE les sommes investies dans ce comité serviront les intérêts généraux de l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement Stornoway a présenté une demande de versement de la subvention en 2022 pour 2023;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un montant de 15 000\$ au Comité de développement de Stornoway;

QUE les sommes soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité de développement n°02-620-00-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-08-167

10.2 - Rapport demande de permis du mois de juillet 2023

Le rapport des demandes de permis du mois de juillet a été déposé.

11 - LOISIRS - CULTURE

2023-08-168

11.1 - Résolution pour renouveler l'entente supra municipale avec le centre Aquatique et récréatif de la Haute-Beauce 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway participe à une entente supra municipale avec le Centre Aquatique et récréatif de la Haute-Beauce;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont offertes aux citoyens de la municipalité : cours de natation, club de natation, aqua forme bain libre, bain libre avec parc aquatique, réservation de la piscine en privé pour camp de jour, sortie scolaire;

Il est proposé par Réjean Boulanger

Que le conseil de la municipalité de Stornoway accepte de payer la quote-part de **324.73** \$ tel que proposé par la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth pour l'année 2023

Que le montant soit pris à même le poste déjà budgété *Cont. Centre Aquatique Haute Beauce n° 02-701-20-950*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - LÉGISLATION

2023-08-169

12.1 - Avis de motion et dépôt du règlement N° 2023-541, règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux

AVIS DE MOTION

DU RÈGLEMENT NO 2023-541 AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.

Je, soussigné, **Renald Béliveau** conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 2023-541 AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.

Le projet de règlement vise à:

- établir les règles de circulations des motoneiges sur certains chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement #2023-541 est déposé en conseil.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

DONNÉ À STORNOWAY

CE 14 IÈME JOUR D'AOÛT 2023

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-541

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a déposé un avis de motion du présent règlement afin de permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux n° 2023-541 lors de la séance ordinaire du conseil le 14 août 2023;

Il est proposé par Renald Béliveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de de Stornoway adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT N° 2023-541, RÈGLEMENT N° 2023-541 AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-08-170

12.2 - Résolution d'adoption du second projet de RÈGLEMENT N° 2023-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE no 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9

ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS N° 2023-542

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 2010-452;

Il est proposé par Réjean Boulanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Stornoway adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 2023-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice-générale / Greffière -Trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-08-171

12.3 - Résolution d'adoption du second projet de règlement n° 2023-543, RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS

ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS N° 2023-543

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage N°2010-452;

Il est proposé par Linda Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Stornoway adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2023-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice-générale / Greffière -Trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-08-172

13.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.2 - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2023

Le rapport de la petite caisse au 31 juillet 2023 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2023-08-173

13.3 - Résolution pour le renouvellement du bail avec COGÉCO pour une durée de 6 mois

CONSIDÉRANT QU'un bail de location entre la municipalité de Stornoway et **Cogeco Connexion Inc.** pour un emplacement situé sur l'immeuble sis au 509, route 108 Ouest à Stornoway (Québec) G0Y 1N0 a été signé en 2022 pour une durée d'un an, débutant le 21 octobre 2022 et se terminant le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la corporation **Cogeco Connexion Inc.** désire prolonger de six mois l'entente, avec une option de renouvellement avec les mêmes arrangements;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE la municipalité autorise un renouvellement d'un an de location avec la corporation **Cogeco Connexion Inc.** avec option de renouvellement et d'accepter les mêmes arrangements de l'entente actuelle pour les prochains 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-08-174

13.4 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue le sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de 4 000 \$ annuel pour la location du sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Bâtiment (sous-sol église) n°02-190-00-511.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-08-175

13.5 - Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer- Campagne corporative 2023

CONSIDÉRANT QUE comme chaque année, la campagne corporative de la Fondation québécoise du cancer fait appel aux gens d'affaires et à la population de notre région afin de soutenir les programmes et les services offerts en Estrie aux personnes touchées par un cancer;

Il est proposé Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement pour l'année 2023, une contribution de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-08-176

13.6 - Résolution pour autoriser le paiement de 7 157.19 \$ (taxes incluses) pour la dernière partie de l'audit de l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté RCGT pour son audit 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'audit 2022 de RCGT est complété;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 7 157.19 \$ (taxes incluses) de

la dernière phase de l'audit 2022 de RCGT;

QUE le montant soit pris à même le compte budgété *Vérification comptable n° 02-130-00-143*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-08-177

13.7 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Pavage des Cantons pour l'asphaltage de la cour municipale en partie subventionnée par le programme PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage de la cour municipale par l'entreprise Pavage des Cantons sont maintenant terminés;

Il est proposé par Réjean Boulanger

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Pavage des Cantons au montant de **40 222.48 \$ \$ (taxes incluses)** pour l'asphaltage de la cour municipale et dont une partie des frais est subventionnée par le programme PRABAM.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-08-178

13.8 - Résolution pour autoriser la soumission pour la maintenance annuelle de la génératrice par le Groupe CE

CONSIDÉRANT QUE Groupe GE doit procéder à la maintenance de la génératrice à toutes les années;

CONSIDÉRANT QUE Groupe GE nous propose de passer en septembre 2023 pour le montant de 525. \$ (plus taxes) pour la démarche complète;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil autorise le paiement de la facture du montant de 603.62 \$ (taxes incluses) pour l'entretien annuel de la génératrice;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

14.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Encore des problèmes avec l'eau qui passe par-dessus le chemin avec un ponceau dû aux barrages des castors dans le St-Laurent. Réjean va retravailler le ponceau et le grillage.

Réjean aimerait recharger une partie du Rang 4 en septembre pour une valeur d'environ 60 000. \$ sur le solde de la TECQ. Nous aurons la réponse d'ici environ 4 semaines.

2023-08-179

14.2 - Résolution pour autoriser le paiement du deuxième décompte progressif au montant de 21 131.62 \$ (incluant les taxes et la libération de 5% de la retenue contractuelle) à Excavation Bolduc pour les travaux de réfection 2023 sur le chemin North Hill

CONSIDÉRANT QUE le deuxième décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. au montant de **21 131.62 \$ (incluant les taxes et la libération de 5% de la retenue contractuelle)** été signé et recommandé pour paiement par l'ingénieur responsable du chantier de la Firme EXP;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil autorise le paiement de **21 131.62 \$** (incluant les taxes et la libération de 5% de la retenue contractuelle) pour payer le deuxième décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux effectués au 26 juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15 - TECQ 2019-2024

2023-08-180

15.1 - Résolution pour demander une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

16 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois juillet est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

17 - VARIA

Il restera à vérifier avec le CSLE si du paillis doit être installé en dessus des

modules de jeux que nous venons d'installer au parc Stornoway pour la sécurité des enfants avant d'en faire l'achat.

17.1 - Ajout

17.2 - Ajout

17.3 - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

18.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Bonne amélioration de la ségrégation dans le chemin North Hill suite aux travaux pour réparer le chemin.

18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

Les statistiques de juin ont été déposés. Une moyenne de 30 adultes et 27 jeunes d'utilisateurs depuis le début de l'année. Il y a eu deux activités d'heure du conte en juillet et deux en août. Le livre sur les bestioles pour le concours du réseau sera tiré ce jeudi. En suite au rapport de BiblioQualité, deux améliorations à apporter pour gagner des points : augmenter la superficie et ajouter des heures d'ouverture.

18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron

La prochaine réunion est en septembre.

18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

CÉ de l'école: retour à l'école, lundi le 28 août, photos en A.M. AGA et rencontre des parents, mercredi, le 6 septembre à 18h30.

Départ au CÉ de Kim Rousseau, v-présidente et de Marie Bourassa, responsable du comité de parents (OPP). Cette année, la maternelle 4 ans aura lieu à Stornoway et la maternelle 5 ans à St-Romain.

18.5 - Loisirs - Richard Boivin

Le SAE devait terminer le 18 août, mais considérant que l'école recommence le 28 août, le SAE a décidé de prolonger jusqu'au 23 août. Les parents auront à payer un léger supplément pour ces trois jours supplémentaires. En suite à la rencontre pour une demande de subvention pour un gros projet pour des infrastructures en loisirs, il a été suggéré que considérant la complexité de ce genre de dossier, de demander l'aide d'un chargé de projet et d'attendre à une prochaine année avant de faire une demande de financement.

18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Les membres de la FADOQ continuent de jouer à la pétanque. Une nouvelle demande pour du financement au programme Nouveaux Horizons est disponible jusqu'au 14 septembre 2023. La demande 2023 sera pour changer la surface du jeu de pétanque.

18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

CDS: prochaine réunion le 6 septembre prochain.

18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

2023-08-181

18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Les bancs ont été installés dans les sentiers et les deux chaises ont été placés près de la rivière. La balançoire et le module ont été installés près du camp. On s'informe au CSLE pour savoir si du paillis est nécessaire sous la balançoire et sous le module.

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil municipal autorise l'achat de paillis si le CSLE le recommande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

La mairesse a assisté à une conférence de presse au niveau provincial dans laquelle il informait de l'ajout de 5 prêts à camper permanent au Parc Frontenac.

18.13 - Village-relais - Rachelle Audet

Le bulletin du réseau des villages-relais d'août 2023 a été déposé.

18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Le concert Songe d'été a eu lieu le 1er août. Près de 60 personnes ont assisté au concert.

19 - MOT DE LA MAIRESSE

Le 15 août, la mairesse participera aux portes ouvertes des nouveaux bureaux municipaux de St-Ludger.

Acceptation par le ministère de la Famille concernant le projet-pilote dans le nouveau local communautaire. Une rencontre d'information est à planifier dans les prochaines semaines.

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 20 septembre prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-08-182

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Renald Béliveau** et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 9 h 11.

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.